

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente, sous la présidence de Mr Jean- Marie MOTTE, Maire.

Convocation : 4 avril 2023

Etaient présents :

Etaient présents : Mesdames VANPOUILLE, et MASQUELIN
Messieurs FOURNIER, BERTIN, LINSEELE, TESSIER, BLOT et GODIN.

Etaient absents : Me Patricia GAVELLE donne pouvoir à M. MOTTE
Me Sophie FLEURY MORIN

Secrétaire de séance : M. Antoine BERTIN

Lecture du compte-rendu de la réunion du 7 février 2023, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

SIEGE : éclairage public LEDs place de l'église

Le Conseil Municipal confirme la délibération déjà prise lors de la réunion du 7 février 2023

Cette participation s'élève à:

✓ en section d'investissement: **5 000.00 €**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2022 de la Commune.

Après avoir répondu à toutes les questions, et Monsieur le Maire ayant quitté la salle de Conseil, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2022.

Le compte de gestion dressé par M. le receveur municipal de la commune est également approuvé.

BUDGET PRIMITIF 2023 : Vote des 3 taxes

Les membres du Conseil Municipal D'HEUBECOURT-HARICOURT décident de ne pas modifier les taux des deux taxes directes locales pour le budget primitif 2023, soit :

- Taxe foncière / bâti :	34.88 %
- Taxe foncière / non bâti :	23.83 %
- Taxe d'habitation :	5.96 %

Ainsi, le produit fiscal prévu au Budget Primitif 2023 est de : 121 768 € diminué d'autres taxes pour un montant total prévisionnel de 74 864 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023. Il est fait remarquer que le budget est établi de manière « prudente » qui minimise les recettes attendues :

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur certains postes du budget. sous réserve d'obtention de subventions, les principaux investissements, déjà évoqués lors de réunions précédentes, seront :

- Enfouissement réseaux La Queue d'Haye
- Travaux salle polyvalente
- Révision PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête, à l'unanimité, le budget de la commune à la somme de :

- 280 271.71 € pour la section de fonctionnement
- 295 111.87 € pour la section d'investissement

Monsieur le Maire remercie le Conseil et va engager ces projets.

SUBVENTIONS ATTRIBUEES en 2023

- AMICALE ANCIENS COMBATTANTS ECOS	70.00 €
- AMIS MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	50.00 €
- BLEUETS DE FRANCE	35.00 €
- C.F.A.I.E VAL DE REUIL	75.00 € (1 jeune)
- COMITE FETES HEUBECOURT-HARICOURT	5 000.00 €
- CHARLINE	35.00 €
- ECOUTE SOLIDARITE PARTAGE	120.00 €
- AMICALE JEUNES POMPIERS ECOS	70.00 €
- LES RESTAURANTS DU CŒUR	100.00 €
- UNC-VEXIN / EPTE – GASNY (chez M. Godin)	100.00 €
- S.P.A (Evreux)	35.00 €
- PARALYSES APF	50.00 €
- ASSOCIATION ECOLE DU CHAT FOURGES	300.00 €
- AGIR AVEC BECQUEREL (Cancer)	70.00 €
- COMICE AGRICOLE ECOS	500.00 €
- AUTRES (sur délibération)	<u>390.00 €</u>
	7 000.00 €

OBJET DE LA DELIBERATION : RENOUELEMENT CONVENTION CONTROLE DES HYDRANTS

Monsieur le Maire présente au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer un contrôle une fois tous les trois ans des hydrants.

Pour ce faire, Seine Normandie Agglomération propose la prestation pour un forfait de 80.00 € + 10 €/point contrôlé . Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et charge M. le Maire de signer la convention.

REVISION LOYER Rue du Parc

Des travaux d'isolation ayant été effectués, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'application de la clause de révision des loyers écrite dans le bail

Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2023, le loyer actuel de 717.00 € sera de 742.00 €

GROUPEMENT d'ACHAT ELECTRICITE par SNA/UGAP

Monsieur présente Conseil municipal qu'il sera possible de faire partie d'un groupement d'achat d'électricité par SNA/UGAP à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal donne son accord, sauf une abstention.

FACTURES ELECTRICITE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire a chargé Madame Vanpouille d'étudier les différents contrats d'électricité de la commune. Quelques chiffres :

12 contrats, 3 ont été revus (compteur transfo / Chevreuse, compteur transfo / Taurin Cahagne / mairie et compteur / mairie-école) d'où une économie de 850.00 €/an

Le coût de l'éclairage est d'environ 6 300 € par an. Pour info, on estime que les 160 candélabres fonctionnent 2 000 h sur une année.

QUESTIONS DIVERSES

- Boitage sur le bruit par rapport au voisinage
- Stationnement gênant rue Chevreuse

« L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45 »